

OCBM du Brabant Wallon du 17 mai 2022 : document préparatoire au point 3.3.

Evaluation des lignes 51 Villers-la-Ville - LLN et 52 Gembloux -LLN : résultats et plan d'actions

Contexte de l'évaluation

Précédant de quelques mois la mise en œuvre du processus régional de redéploiement piloté par l'Autorité Organisatrice du Transport, l'OTW a entamé fin 2019 une étude d'évolution de son réseau du quadrant sud de Louvain-la-Neuve reprenant les communes de Chastre, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain. Le projet partait de la volonté d'intégrer le Proxibus mis en place par les communes de Chastre, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Mont-Saint-Guibert (ayant montré son intérêt après plusieurs années de fonctionnement) dans l'offre régulière TEC.

Le 4 février 2020, l'OTW a introduit sa demande de modification/création d'offres sur base des résultats de son étude. L'AOT avait marqué son refus pour plusieurs raisons :

1. Ces demandes de modification, par leur ampleur, leur interdépendance et leur ancrage sur un territoire défini, constituaient dans les faits un redéploiement de l'offre au sens de l'article 19 du Contrat de Service Public 2019-2023.
2. Si la proposition de redéploiement était appuyée par une analyse de fréquentation de l'offre TEC actuelle, par des demandes de Communes et d'usagers actuels, l'absence d'analyse de données de flux de mobilité (tout mode) via l'établissement d'un diagnostic plus complet, nous avait mené à penser que ce redéploiement ne répondrait pas entièrement aux besoins de mobilité de la zone.
3. Indépendamment de la question des flux de mobilité au sein de cette zone, ces demandes se situaient en-dehors de tout cadre contractuel : elles anticipaient de prochaines réunions techniques prévues avec les Communes dans le cadre de l'étude de redéploiement de la zone de Gembloux dont le périmètre initial englobait le territoire concerné et, ensuite, la présentation en OCBM d'un Plan Régional de Transport Public concerté pour cette zone.

Suite à la décision ministérielle de mettre en œuvre sans tarder le réseau étudié par l'OTW au sud de Louvain-la-Neuve, l'AOT a délivré les autorisations d'exploitation nécessaires à l'OTW. Cette mise en œuvre était considérée comme une première étape de redéploiement de la zone. En effet, le Ministre a précisé que cette offre pourra être revue lors de la révision plus large de la zone en question dans le cadre du redéploiement que met en place l'AOT en concertation avec l'OTW et les autorités locales. Comme le prévoit l'article 19 du CSP, l'AOT devait ainsi être attentive à l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet endéans les 12 mois qui suivent sa mise en service.

Dans son avis du 14/07/2020 remis à l'OTW, l'AOT avait proposé qu'à l'issue de cette période d'évaluation s'étalant sur l'année scolaire 2020-2021, les modifications pertinentes nécessaires en vue de la mise en œuvre du Plan Régional de Transport Public de la zone, qui sera alors validé, soient réalisées, en parallèle de la création de ligne Gembloux-LLN-Wavre déjà prévue par l'OTW en septembre 2021.

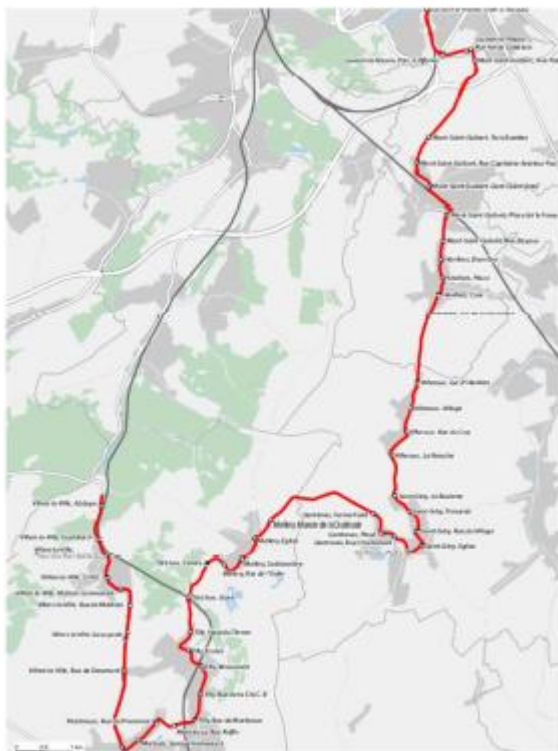
Le réseau cible tel que défini dans le cadre du PRTP de la zone de Gembloux a finalement été limité à la zone Sud de Gembloux, les communes entre Gembloux et LLN étant prévues d'être intégrées au périmètre de la zone de redéploiement Brabant Centre à venir. L'évaluation de l'offre modifiée/créée par le TEC à Chastre, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain alimenterait alors utilement l'étude de redéploiement plus large à mener sur la zone Brabant centre.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre du développement de l'offre et conformément à l'article 19 du Contrat de Service Public (CSP 2019-2023) qui lie la Wallonie et l'OTW, l'AOT doit « encadrer un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production ».

Suite au contexte sanitaire, ce processus d'évaluation n'avait pas encore pu être entièrement établi avec l'OTW. L'OTW a néanmoins réalisé une évaluation interne, avec à l'appui une enquête client ciblée. Sur cette base, l'AOT a organisé une réunion le 18 mars 2022 avec différentes parties prenantes (communes, OTW, AOT, Province du Brabant Wallon, représentants d'usagers et UCL) pour tracer un premier bilan de la ligne 51 « Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve » desservant les communes de Villers-la-Ville, Mont-St-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve, et de la ligne 52 « Gembloux - Louvain-la-Neuve » desservant les communes de Gembloux, Chastre, Mont-St-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Lors de cette réunion, la Direction territoriale du Brabant wallon de l'OTW a pu présenter son analyse des chiffres de fréquentation ainsi que les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle de ces deux lignes.

Premier bilan de la ligne 51



Localités desservies : Villers-la-Ville, Marbais, Tilly, Mellery, Gentinnes, St-Géry, Villeroux, Hevillers, Mont-St-Guibert, Louvain-la-Neuve

48 arrêts desservis sur 28 km

Constats OTW :

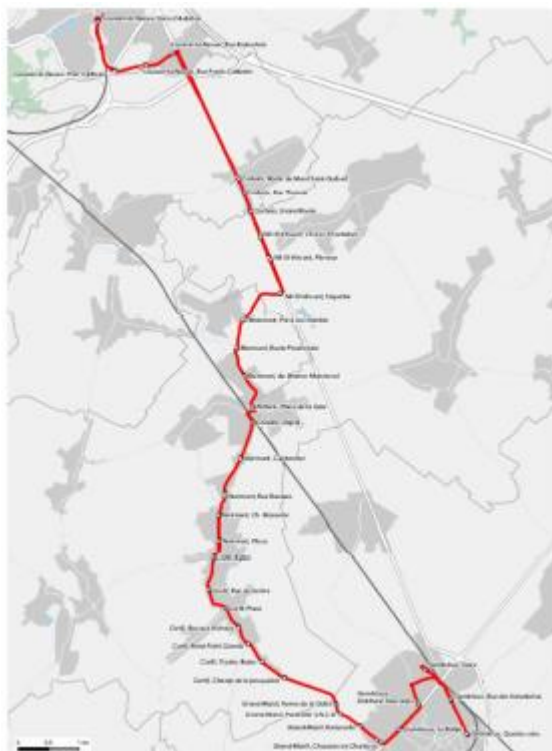
- Evolution constante de la fréquentation depuis sa mise en service (estimation OTW entre janvier 2021 et février 2022 : +82%)
- Les parcours d'heure de pointe 07h-08h et 16h-18h en semaine sont les plus utilisés

L'évaluation n'a pas permis à ce stade de confirmer les ambitions tactiques en termes de niveaux de service, l'OTW ayant suggéré d'attendre le retour des validations par l'avant (engendrant ainsi des données plus fiables) pour évaluer la capacité nécessaire de l'offre, notamment aux heures de pointe. Il n'y a néanmoins aucun élément justifiant d'ajuster l'offre à court terme. En termes de liaison, l'évaluation a pointé un besoin de connecter Villers-la-Ville vers Nivelles et vers Gembloux, si besoin via des correspondances.

A ce stade, l'Autorité Organisatrice du Transport propose de ne pas rendre d'avis tactique sur cette liaison (confirmation de la liaison, ampleur d'offre, objectifs d'intermodalité...) et de considérer l'évaluation menée comme un premier bilan, permettant d'enrichir le diagnostic de la future étude de la zone de redéploiement Brabant Centre démarrant en automne 2024. L'AOT recommande de ne pas réaliser d'aménagement lourd sur cette ligne dans l'attente de la mise en œuvre du futur réseau cible sur la zone Brabant centre.

Aucun plan d'action n'est dès lors formalisé au niveau régional, l'OTW continuant bien sûr à mettre en œuvre les modifications non significatives nécessaires à l'adéquation de son offre aux besoins de sa clientèle.

Premier bilan de la ligne 52



Localités desservies : Gembloux, Grand-Manil, Cortil, Noirmont, Chastre, Perbais, Nil-St-Vincent, Corbais, Louvain-la-Neuve

35 arrêts desservis sur 19 km

Constats OTW :

- Evolution constante de la fréquentation depuis sa mise en service (estimation OTW entre janvier 2021 et février 2022 : +108%)
- Les parcours d'heure de pointe 07h-08h et 16h-17h en semaine sont les plus utilisés

Au vu de l'absence de la commune de Chastre lors de la réunion d'évaluation, les éléments tactiques relatifs à la liaison n'ont pas pu être discutés avec la principale commune concernée ; l'OTW suggérant par ailleurs d'attendre le retour des validations par l'avant (engendrant ainsi des données plus fiables) et la mise en service de la ligne express E6 « Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre » pour disposer d'une évaluation plus complète.

Néanmoins, au vu des éléments rappelés ci-dessus au point « Contexte de l'évaluation » et du réseau structurant (ferroviaire et Express) sur ce territoire, l'Autorité Organisatrice du Transport propose de poser les choix tactiques suivants :

- Liaison Chastre – Cortil Noirmont - Gembloux : maintien en l'état de la ligne 52 jusqu'à l'étude de redéploiement Brabant Centre (dont le démarrage est prévu à l'automne 2024) qui permettra de confirmer les besoins et le réseau cible sur la zone ;
- Liaison Chastre – Blanmont - Corbais - Louvain-la-Neuve : limitation des parcours de la ligne 52 aux seules heures de pointe, au profit de la nouvelle offre cadencée à l'heure mise en œuvre via la ligne express E6 sur la N4 toute la journée.

En dehors de la modification opérationnelle relative à la suppression des parcours de journée entr Chastre et LLN, aucun plan d'action n'est dès lors

formalisé au niveau régional, l'OTW continuant bien sûr à mettre en oeuvre les modifications non significatives nécessaires à l'adéquation de son offre aux besoins de sa clientèle.

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour les lignes 51 « Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve » et 52 « Gembloux – Louvain-la-Neuve » créées en 2020.

Pour la ligne 52 « Gembloux – Chastre - Louvain-la-Neuve », il remet un avis favorable :

- **au maintien en l'état de la liaison Chastre - Cortil Noirmont - Gembloux jusqu'à l'étude de redéploiement Brabant Centre ;**
- **à la limitation des parcours aux seules heures de pointe pour la liaison Chastre – Blanmont - Corbais - Louvain-la-Neuve, au profit de la nouvelle offre cadencée à l'heure mise en oeuvre via la ligne express E6 sur la N4 toute la journée.**